

## BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

*mairie-butteaux@wanadoo.fr*

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal**

**Du 22 septembre 2016**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Marie-Hélène JARDEL,  
(excusée ayant donné pouvoir à Gilbert VILLAIN)

### SCHEMA D'ACCESSIBILITE

Le schéma d'accessibilité des communes est imposé par un texte de loi et devait être réalisé en Septembre 2015.

Nous avons demandé un délai pour l'exécuter, celui-ci a été repoussé au 30 septembre 2016.

Un représentant de la DDT (Direction Départementale des Territoires) est venu sur notre commune afin de le mettre en œuvre. Il a inspecté les édifices communaux, recevant du public, et prescrit les aménagements à y apporter sur 4 bâtiments : la mairie/école, l'école de La Chaussée, la salle communale, et l'église.

Pour la Mairie/école : il faudra prévoir une rampe d'accès, ainsi que le changement de poignées de portes.

Pour l'école de La Chaussée : une rampe d'accès amovible, le marquage et la signalisation pour une place de parking handicapé, une bande de couleur contrastée sur certaines vitres, le changement de poignées de portes

*Pour répondre à la question posée par plusieurs conseillers, (face à ces obligations) le maire confirme que les enfants souffrant d'un handicap, sont désormais acceptés en classe.*

Pour la salle communale : le marquage et la signalisation pour une place de parking handicapé, une bande de couleur contrastée sur certaines vitres, le changement de poignées de portes, des travaux dans les sanitaires.

Pour l'église : une rampe d'accès amovible (par le tennis et la porte d'accès de l'ancien cimetière), le marquage et la signalisation pour une place de parking handicapé.

L'estimation du cout total de ces travaux s'élève à +/- 20 000 €, nous disposons de trois ans pour les réaliser. Même si un étalement des dépenses est possible, le conseil préférerait que le dossier de demande de subvention soit présenté pour l'ensemble et vote le schéma d'accessibilité à l'unanimité.

## **CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE**

Certains événements (détérioration de la porte d'entrée, usage extrême de la salle etc.) nous ont conduits à redéfinir et préciser les termes de la convention de location.

Celle-ci a été clairement discutée et approuvée par le Conseil, elle devra être signée par chaque locataire, qui produira en complément son attestation d'assurance RC

De même pour le règlement intérieur, qui sera affiché dans la salle, et dont les termes permettront de pallier aux éventuels litiges.

Le locataire sera obligatoirement celui qui occupe la salle (aucune possibilité de location pour autrui ou de sous-location)

Il est décidé de porter l'indemnité de ménage de 50 € à 75 €

Un imprimé pour l'état des lieux d'entrée et de sortie est en cours d'élaboration par le secrétariat.

Sur un plan pratique, une réflexion devra porter sur un système pour le maintien des portes d'entrée par grand vent.

La convention de location ainsi que le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

## **INDEMNITE DU PERCEPTEUR**

Comme chaque année il nous appartient de statuer sur l'indemnité accordée au percepteur.

Celle-ci se calcule sur une moyenne des dépenses des 3 exercices précédents.

Elle se monte à 266.51 € en brut pour une période de 240 sur 365 jours.

Le complément sera à attribuer au remplaçant de notre ordonnateur, (qui a obtenu sa mutation)

Compte tenu des bons rapports de conseil et d'administration entretenus avec la perception, le conseil accepte d'accorder cette indemnité au taux de 100 %.

## **CONTRAT D'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE AGENT TECHNIQUE**

Il est de plus en plus difficile de maintenir la salle et le bureau de la Mairie dans un état de propreté acceptable. Pour pallier à ce dérèglement, le Maire demande au conseil de ratifier un emploi supplémentaire

Un débat a eu lieu au sujet du devenir de l'emploi actuel et le maire est chargé d'appliquer les mesures abordées en séance.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Ouverture d'une classe supplémentaire sur le RPI.**

Nous avons obtenu l'ouverture d'une classe sur le RPI et cela n'a pas été une chose facile.  
Pour la rentrée 2016/2017 nous accueillons 141 enfants.

25 à La Chaussée en Très Petite Section et Petite Section de maternelle  
25 à Butteaux en Moyenne Section et Grande Section de maternelle

A Germigny une première classe de Grande Section de maternelle et de CP pour 21 enfants  
La deuxième avec des CP et des CMI : 25 élèves  
La troisième 20 élèves de CE2

Enfin à Percey : une classe de 25 écoliers de CE1 et de CM2.

Michel FOURREY lit une lettre de remerciement des directrices du RPI pour l'engagement des  
Communes du RPI dans cette action.  
Lecture également de la lettre de remerciement des élèves de Percey pour l'aide financière  
accordée au voyage scolaire en Auvergne.

### **Réalisation de la fermeture des bâtiments publics.**

Durant l'été, les travaux de sécurisation des écoles ont été réalisés.

A La-Chaussée : la pose d'un visiophone et d'un digicode desservant la classe de maternelle,

À Butteaux : même équipement mais celui-ci desservant l'école, la mairie ainsi que le  
logement.

Une affichette explicative va être fixée à la porte pour l'utilisation du digicode de la mairie.

### **Echange du cadran de l'horloge de La Chaussée.**

Comme le Conseil Municipal l'avait décidé lors du vote du budget 2016, le cadran de  
l'horloge du bâtiment logement /école de La Chaussée a été changé.  
L'état de l'ancien cadran déposé justifie largement son remplacement.  
Un problème existe au niveau de l'éclairage, il s'interrompt par intermittence et devra être  
révisé.

### **Voirie 2016.**

La purge, rue Fausse Billon, a été réalisée.

La préparation de l'enduit de la rue de la chapelle/rue chanterelle a été effectuée ainsi que son  
enduit, de même pour l'agrandissement devant le cimetière

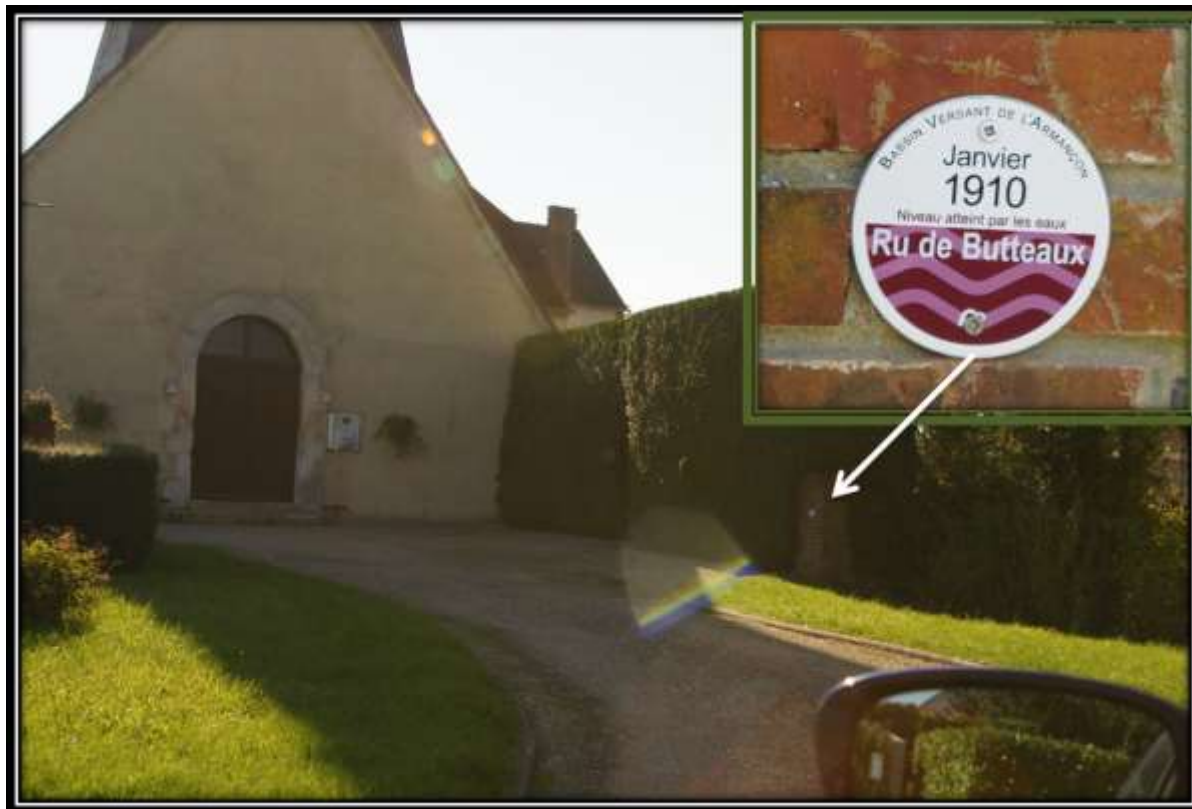
Le Maire demande à envisager, dès maintenant, les travaux à réaliser pour 2017.

L'appel d'offre pour le marquage au sol a été déposé et les plis ouverts.

### **Pose d'un repère de crue.**

Le Conseil avait donné l'autorisation au syndicat de bassin versant de placer un repaire de crue concernant l'événement de 1910.

Celui-ci a été posé sur un pilier du muret de l'église.



### **Préparation de la fusion des Communautés de Communes du Florentinois et celle du Seignelay/Brienon.**

Les premières réunions, afin de combiner les statuts et les compétences des deux communautés de communes, se sont tenues récemment.

Le Maire, a participé à celle concernant la voirie, et indique :

« Un consensus sur notre manière de procéder s'est rapidement dégagé et nous devrions rapidement tomber d'accord pour étendre notre façon de faire à l'ensemble du futur territoire. Nous ajouterons certainement le fauchage des abords des voiries communautaires »

Les diverses commissions vont se réunir sur 6 thèmes différents, suivies d'une synthèse de l'ensemble, avant l'élection du président en janvier 2017.

### **Paroisse de Tonnerre / Saint Florentin**

La réorganisation des territoires n'est pas la particularité des seules collectivités territoriales.

Les paroisses du culte catholique changent également leurs frontières.

Notre commune, rattachée précédemment au doyenné du Tonnerrois, fait maintenant, partie de la paroisse de Saint Florentin.

Les questions pour l'organisation du culte sont désormais à poser au presbytère de Saint Florentin.

## **Journée du 10 Septembre 2016.**

Le Maire remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée dédiée à notre église et sa statuaire restaurée.

La veille, la visite de quatre musiciens à l'école de Butteaux a été un moment de partage exceptionnel. L'organisateur du festival « Musique en voûtes » a adressé à la commune et au Foyer rural une lettre pour nous remercier de l'accueil, très apprécié, qui leur a été réservé.

Il en ressort que 80 personnes ont suivis la visite commentée de l'église Saint Roch, 93 auditeurs ont écoutés et applaudis le quatuor des jeunes talents dénommé quatuor Verhaeren, 75 ont écouté la conférence sur Saint Roch et 142 mélomanes ont suivis le concert final du quatuor Manfred, qui bien que proposant une musique exigeante a démontré sa qualité et l'excellence de sa technique. Le Foyer rural a clos cet après-midi festive en réunissant plus de 100 convives. L'utilisation exceptionnelle du terrain de tennis pour cette journée a ouvert à chacun de nouveaux horizons et nous conduira à réfléchir à son utilisation future.

A cet effet, la construction éventuelle d'un city stade est évoquée.

Au niveau des équipements dans l'église, la modification de l'orientation des bancs dans l'église près de l'autel de la vierge est intéressante, de même que la pose des diverses étagères mettant en valeur les faïences (dons de Jeannine Belinski). Il reste à effectuer la pose des spots.

### **Cloche de l'église**

Un nouvel avis concordant, d'une entreprise, a été donné pour son changement.

Une souscription pourrait être mise en place par quelques volontaires, en vue de l'abondement par la fondation du patrimoine, son délégué départemental pourrait venir nous orienter lors d'une prochaine réunion, ainsi que le Président du Foyer Rural qui pourrait être l'association collectrice (de la même façon que pour les statues).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Thierry FOURNIER s'inquiète de l'utilisation des bords de l'Armançon. La rive abrupte est utilisée par des jeunes pour y faire des plongeurs qu'il juge dangereux du fait de la présence de blocs d'argile juste en dessous. Le Maire rappelle qu'un arrêté d'interdiction de baignade a été pris.

Une réflexion s'engage sur la pose d'un panneau indiquant cette interdiction

Evelyne LAVALADE a apprécié la réfection du terrain de boules de La Chaussée et constate son utilisation régulière mais note qu'il pourrait être amélioré. Il est décidé de rapporter sur la surface une couche de concassé fin, de le damer et d'envisager l'achat de traverses chez Rondino pour le délimiter.

Par contre, son éclairage n'est pas en projet dans l'immédiat.

Martine BOUCHERON demande à ce que le banc du cimetière soit entretenu et appelle les personnes empruntant l'arrosoir du cimetière à ne pas oublier de le redéposer quand elles quittent les lieux, un minimum de civisme serait apprécié.

Elle va mettre en place, en novembre, avec l'institutrice, un atelier de décor de la commune pour Noël, Evelyne LAVALADE veut bien apporter son aide, les volontaires souhaitant participer seront les bienvenus et pourront se faire connaître en mairie.

La vente des peupliers entre Butteaux et La Chaussée représente un résultat si faible par rapport à la plantation nouvelle qu'une autre utilisation est en réflexion (plantation d'arbres pour certaines occasions dans la commune, aire d'accueil pour pique-nique, aménagement bénéficiant d'une aide pour le tourisme etc.....)

Le plafond de la salle communale est en mauvais état, un devis va être demandé. Toutefois, la présence de plaques tachées par l'humidité imposera le contrôle de l'étanchéité de la toiture et la détection de condensation éventuelle.

Alain JACQUEMIER fait remarquer que des branches de thuyas taillées ont été déversées sur les chemins, il est bon de rappeler que le dépôt des déchets verts à la déchetterie, située seulement à quelques kilomètres, est entièrement gratuit.

Tout contrevenant pourra être signalé et être verbalisé.